

Département du Puy de Dôme

MAIRIE
de
SAINT-ROMAIN
63660

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Romain**, régulièrement convoqué, par Monsieur Bernard BATISSON, maire sortant, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc Alain CHARLET doyen d'âge.

Etaient présents : Julien Fougerouse, Camille Varagnat, Gaëtan Andrieux, Béatrice Romeyer, Marc Folléas, Nadine Mélière, Louis Debard, Françoise Folléas, Christian Dugay, Marc Alain Charlet, Coralie Brun.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Nadine Melierre a été nommé secrétaire de la séance.

Nombre de membres en service : 11

Nombre de membres présents : 11

ORDRE DU JOUR
1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints au Maire
4. Indemnités du maire et des adjoints.

Mr Marc Alain Charlet vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h30.

Mr Charlet fait état des résultats de l'élection du 15 mars :

Nombre d'électeurs inscrits : 215

Nombre de votants d'après la liste d'émargement : 194

Nombre de votes nuls : 2

Nombre de votes blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 188

Nombre de suffrages recueillis par chaque liste de candidats (tête de liste) :

1- CHARLET Alain : 76

2- FOUGEROUSE Julien : 112

Les membres élus sont :

Julien Fougerouse

Camille Varagnat

Gaëtan Andrieux

Béatrice Romeyer

Marc Folléas

Nadine Mélière

Louis Debard

Françoise Folléas

Christian Dugay

Marc Alain Charlet

Coralie Brun

1-Election du maire :

2 assesseurs sont nommés : Mr Marc Folléas et Mr Christian Dugay.

Mr Julien Fougerouse se déclare candidat au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal est appelé et invité à voter à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- 11 électeurs.
- 9 bulletins pour Julien Fougereoue
- 2 bulletins blancs.

Nombre de suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 05.

Mr Julien Fougerouse est élu Maire de la commune de Saint-Romain.

Mr Julien Fougerouse prend la présidence de la séance.

2-Détermination du nombre d'adjoints :

Le Maire indique que jusqu'à présent 2 adjoints étaient nommés sur la commune, le nombre maximum légal est de 3 adjoints.

Il propose de nommer 3 adjoints.

10 Oui, 1 abstention.

3-Election des adjoints au Maire :

Une seule liste est déposée :

Camille Varagnat

Marc Folléas

Béatrice Romeyer

Chaque conseiller est appelé à voter à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- 11 électeurs.
- 9 bulletins pour la liste de Camille Varagnat.
- 2 bulletins blancs.

Nombre de suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 05.

Les adjoints suivants sont élus :

Camille Varagat, 1^{ère} adjointe

Marc Folléas, 2^{ème} adjoint

Béatrice Romeyer, 3^{ème} adjointe.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

La délibération concernant les indemnités des élus est reportée au prochain conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est adopté.

Les prochains conseils municipaux sont fixés au vendredi 03 avril à 20h30 et au vendredi 24 avril à 20h30.

Mr le Maire rappelle aux conseillers que la cérémonie de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, aura lieu dimanche 22 mars à 10h, celle-ci est précédée d'une messe à 9h. Un vin d'honneur est organisé à la suite de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Julien Fougerouse



La secrétaire de séance
Nadine Melierre

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Nadine Melierre', is written over a horizontal line.